

MONOPRIX

RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 23/05/2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 50 du 30/04/2019 et par des communiqués publiés aux journaux de « Achourouk » et « Le Quotidien » du 25/04/2019.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de 16 359 565 actions et que le quorum est de 81,92 % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2018, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2018, faisant ressortir pour l'exercice 2018 un bénéfice net après impôt de 3 195 961,938 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt de – 8 854 344,372 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 3 195 961,938 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	3 195 961,938 Dinars
Résultats reportés	3 095 258,517 Dinars
Total à affecter	6 291 220,455 Dinars

Affectation

- Résultats reportés **6 291 220,455 Dinars**

Total affecté

6 291 220,455 Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2018 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Nabil CHETTAOUI en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de commissaire aux comptes à la société F.M.B.Z KPMG Tunisie et nomme le cabinet Audit, Conseil et Organisation en tant que co-commissaires aux comptes au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.